



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **5 novembre 2018**

Délibération n° 2018-3107

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Vaulx en Velin**

objet : **Prévention et gestion des déchets - Attribution d'une subvention au bailleur social Dynacité pour ses actions en faveur de l'amélioration du tri pour les années 2018 et 2019**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets**

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Farih

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

**Conseil du 5 novembre 2018****Délibération n° 2018-3107**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Prévention et gestion des déchets - Attribution d'une subvention au bailleur social Dynacité pour ses actions en faveur de l'amélioration du tri pour les années 2018 et 2019**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon, compétente en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, souhaite favoriser, en vue notamment d'atteindre les objectifs nationalement définis, les actions qui permettent une amélioration du tri des déchets.

Les bailleurs sociaux, en plus de proposer des logements attractifs, louables, avec des éléments de confort adaptés, souhaitent s'inscrire dans les actions de gestion sociale et urbaine de proximité qui visent à garantir la continuité du service public. L'amélioration de la propreté, du tri et de la valorisation des déchets concourent à ses objectifs. Dans ce cadre, la Métropole a engagé un partenariat avec les bailleurs sociaux depuis plusieurs années via l'association des bailleurs constructeurs (ABC) habitation à loyer modéré (HLM) du Rhône regroupant 28 organismes d'HLM. Des actions conjointes ou coordonnées sont conduites, en lien avec les partenaires locaux (plan d'action territorial, formation des gardiens d'immeuble à l'usage de Greco et du tri, intervention des techniciens d'optimisation et des messagers du tri dans le parc de logements, mobilisation des acteurs du plan d'éducation au développement durable (PEDD), développement de compléments aux déchèteries, etc.).

Les objectifs auxquels concourent les bailleurs sociaux participent à la mise en œuvre des politiques publiques de la Métropole en matière de prévention et de gestion des déchets. En effet, la mise en place de dynamiques collectives à l'échelle d'un quartier, assure l'implication des habitants en fonction de leurs centres d'intérêt et valorise les gestes attendus. L'impulsion et l'animation de ces dynamiques nécessitent une équipe qui conduise le projet en lien avec les partenaires locaux. Les bailleurs sociaux sont en capacité d'animer ces projets dans des quartiers où les performances de tri sont à augmenter. Ils sollicitent donc la Métropole pour soutenir des dynamiques collectives conduisant à une meilleure concrétisation des objectifs métropolitains en matière de déchets dans des territoires ciblés.

Pour la période 2018-2019, ABC HLM du Rhône a travaillé en partenariat avec les bailleurs sociaux pour l'émergence de projets favorisant l'amélioration du tri des déchets. Dans ce cadre, Dynacité a défini un programme d'actions pour 2 ensembles situés sur la commune de Vaulx en Velin.

Le 1<sup>er</sup> projet concerne les résidences du quartier des Cervelières. Des habitant-e-s des Cervelières ont un projet regroupant locataires de Dynacité et habitants de la copropriété voisine. Ils ont sollicité l'association Eisenia et Dynacité pour travailler sur l'ensemble du quartier sur la thématique du tri, de la valorisation des espaces extérieurs et à une réflexion sur la gestion des encombrants. Le processus est le suivant :

## - diagnostic initial :

. un contrôle des containers d'ordures ménagères sera associé à un diagnostic en marchant. Cet état des lieux sera mené avec tous les acteurs "propreté" de la Commune de Vaulx en Velin, les habitants, les agents qualité de la Métropole ainsi que les copropriétaires de la résidence ;

## - mise en œuvre :

. concertation entre les habitants, éducateurs et gardiens pour connaître leurs besoins et attentes,

. actions d'animation et de sensibilisation,

. réalisations collectives pour le quartier : construction et entretien d'un lombricomposteur, réalisation et entretien de jardinière en pied d'immeuble pour égayer le quartier et donner envie aux habitants de s'impliquer dans la propreté en pied d'immeuble,

. ateliers réemploi divers (différentes tranches d'âges) : reconditionnement d'ordinateurs (Emmaüs, atelier soudé), bricolage et activités manuelles, réparation de meubles, traitement des encombrants différemment, formations et autres selon les besoins et compétences du quartier,

. une "permanence déchet" sera organisée dans une logique d'économie circulaire profitable au quartier par le biais d'Eisenia,

. interventions ponctuelles des associations partenaires habituées à travailler avec tout public sur les thèmes de la réparation, de la cuisine et de l'anti gaspillage et du réemploi en lien avec des associations,

. encombrants : tri des objets abandonnés en lien avec les projets de mini recyclerie et avec la Métropole ;

Le 2<sup>nd</sup> projet porte sur le quartier des Verchères. Autour de la mise en place de la recyclerie (fin 2016), il est nécessaire de renforcer les actions liées au projet. Un travail de pré-diagnostic a d'ores et déjà été réalisé et les actions ont été définies :

- programme de formation et de communication,
- un plan de communication,
- une valorisation des initiatives menées,
- des investissements matériels à réaliser,
- une évaluation continue et un suivi du projet.

Le budget prévisionnel de ces projets en faveur de l'amélioration du tri des déchets ménagers et assimilés, d'un montant de 33 400 €, est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Actions	Montants affectés (en €)	Source de financement	Montant (en €)
Quartier des Cervelières			
animation Eisenia (2 animations/mois)	4 000		
animation réemploi (1 animation / mois)	3 000		
petit matériel animation	200	subvention Métropole de Lyon	23 100
jardin potager : graines/outils /plants	350	fonds propres	7 800
jardin potager : lombricompost (en kg)	150	subventions (chantiers jeunes)	2 500
préparation événements affiches, goûter etc.	400		
Quartier des Verchères			
diagnostic/évaluation/outil de suivi	4 000		
accompagnement (locataires,	5 000		

Dépenses		Recettes	
Actions	Montants affectés (en €)	Source de financement	Montant (en €)
équipe de proximité, associations locales, chantiers jeunes)			
recyclerie (matériel et fournitures, bacs et panneaux filières, espace ateliers de réemploi etc.)	3 000		
signalétique	1 500		
communication	1 500		
ateliers (réemploi, tri sélectif, revalorisation des encombrants etc.)	4 000		
ressources humaines spécifiques au projet	6 300		
<b>Total TTC</b>	<b>33 400</b>	<b>Total TTC</b>	<b>33 400</b>

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 23 100 € au profit de Dynacité dans le cadre de ses actions en faveur de l'amélioration du tri pour les années 2018 et 2019.

Le versement de cette subvention sera encadré par une convention à conclure avec l'association bénéficiaire ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 23 100 € au profit du bailleur social Dynacité dans le cadre de ses actions en faveur de l'amélioration du tri des déchets ménagers et assimilés, pour les années 2018 et 2019,

b) - la convention à passer entre la Métropole et Dynacité définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 23 100 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P25O2482 - selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 18 480 € en 2018,

- 4 620 € en 2019.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2018.**